

# 3SquaresVT

*Programme d'Assistance Nutritionnelle Complémentaire du Vermont  
(anciennement Food Stamps)*

## Questions et Réponses pour les Immigrants

### **Aurai-je des problèmes pour obtenir ma carte verte si je reçois des allocations 3SquaresVT ?**

Non. Recevoir des allocations 3SquaresVT ou d'autres formes d'assistance qui ne sont pas sous forme d'argent liquide ne sera pas retenu contre vous lorsque vous ferez vos démarches pour une carte verte.

### **Mon enfant peut-il recevoir des allocations 3SquaresVT même si je ne suis pas éligible ?**

Oui. Même si vous n'avez pas de papiers ou ne pouvez obtenir des allocations 3SquaresVT pour vous-même, un enfant mineur de 18 ans résidant légalement sur le territoire peut recevoir les allocations. Si vous faites une inscription à 3SquaresVT au nom de votre enfant, vous n'aurez pas à donner votre numéro de sécurité sociale, ni à répondre à des questions sur votre statut d'immigration. Cependant, vous devrez donner des informations sur vos revenus et vos ressources.

### **Si je m'inscris à 3SquaresVT, les personnes qui vivent avec moi devront-elles répondre à des questions concernant leur statut d'immigration ?**

Seules les personnes désirant recevoir des allocations 3SquaresVT doivent répondre à des questions sur leur statut d'immigration. Les personnes vivant sous le même toit mais ne désirant pas d'allocations 3SquaresVT n'auront à montrer aucun papier d'immigration, ni à donner leur numéro de sécurité sociale, mais devront donner des informations sur leurs revenus et ressources.

### **La Division des Services Economiques du Département pour l'Enfance et les Familles (ESD) me dénoncera-t-elle à l'ICE (Application des lois sur l'Immigration et les Douanes) si je refuse de répondre à des questions sur mon statut d'immigration ?**

Non. Si vous ne voulez pas répondre aux questions sur votre statut d'immigration, la DCF et l'ESD n'ont pas le droit de vous poser plus de questions ni d'essayer de découvrir votre statut d'immigration par l'intermédiaire de tiers. Ils ne vous dénonceront pas à l'ICE. Toutefois, s'ils ont la preuve que vous n'avez pas de papiers, ils sont alors tenus de vous signaler à l'ICE.

### **Puis-je avoir un interprète pour m'aider à m'inscrire aux allocations 3SquaresVT ?**

Oui. Si vous avez besoin d'une personne pour vous aider à communiquer avec votre conseiller DCF/ESD, vous pouvez demander un interprète et l'ESD prendra en charge sa rémunération.

### **J'ai postulé à 3SquaresVT, mais on me l'a refusé. Que puis-je faire ?**

Si vous pensez être éligible aux allocations 3Squares VT, vous pouvez faire appel de la décision de l'ESD. Il faut enregistrer l'appel dans les 90 jours en écrivant ou en téléphonant au bureau ESD (le meilleur moyen est d'écrire). L'Aide Juridique du Vermont ou les Services Juridiques Law Line peuvent vous fournir un avocat ou un parajuriste pour parler avec vous.

**Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions,  
n'hésitez pas à appeler  
L'Aide Juridique du Vermont au 1-800-769-7459.**